

## **LA COHABITATION PLURI-ETHNIQUE : ESPACE COLLECTIF, PHENOMENES MINORITAIRES ET RELATIONS SOCIALES**

**Véronique de RUDDER et  
Isabelle TABOADA-LEONETTI**

L'arrêt progressif de l'immigration de main-d'oeuvre à partir de 1973 a certainement favorisé une prise de conscience de l'aspect permanent de la présence étrangère en France. La société française et les pouvoirs publics - au niveau local comme au niveau national - sont confrontés, non plus à une situation jugée temporaire et réversible, mais à un état durable et structurel de cohabitation pluri-ethnique qu'il s'avère urgent de comprendre. La France compte près de 5 millions de personnes d'origine étrangère, parmi lesquelles, 1,4 millions de naturalisés et 1 million de jeunes nés ou élevés dans ce pays. Nombre d'entr'eux y sont installés durablement sinon pour toujours. La France, qui s'était jusqu'ici considérée comme un pays d'immigration de main d'oeuvre - c'est-à-dire d'immigration temporaire et tournante - réalise qu'elle est en fait et a toujours été un pays d'immigration de peuplement, dont la population permanente est composée, pour une bonne part, de populations d'origines étrangères. De ce point de vue, la comparaison avec d'autres situations migratoires, notamment celle des Etats-Unis nous paraît pertinente, et nous conduit à nous interroger sur la persistance des particularismes ethniques qu'on y observe, leur fixation spatiale dans les villes, et la place prise par les "lobbies" ethniques locaux dans la vie politique.

Ces phénomènes apparaissent encore comme peu importants en France. Pourtant la multiplication de mouvement spécifiques aux immigrés, qu'ils soient spontanés ou organisés, l'accroissement du poids relatif des enfants d'immigrés, porteurs de revendications et d'affirmations identitaires - parfois sous des formes violentes - peuvent être interprétés comme des expressions d'une prise de conscience de la force sociale qu'ils représentent, et comme annonciateurs d'une situation multi-raciale inédite en France.

Cette situation s'est développée dans un contexte de crise économique et de chômage croissant qui pouvait faire craindre une réactivation de conflits entre travailleurs nationaux et immigrants en termes de concurrence. Or, il faut remarquer que, curieusement, l'émergence d'une "question immigrée" dans le domaine public se situe davantage peut-être dans le champ de l'habitat, du culturel et du politique, que dans celui du travail.

C'est pourquoi, il nous est apparu que l'espace urbain constituait aujourd'hui un champ privilégié - et peu défriché - pour l'étude des questions liées à l'immigration. Ce champ de la recherche est singulièrement pauvre tant par la rareté des études que par la faiblesse de l'appareil théorique et méthodologique.

Les recherches sur les pratiques d'habitat, qui ont été nombreuses, elles, ont toujours observé des situations objectives de cohabitation ou, au moins, de coexistence entre groupes sociaux différents. Elles ont pourtant, à de remarquables exceptions près (1), laissé cette question de côté, ne la traitant qu'incidemment, généralement sous un angle culturaliste, sans en faire un objet d'étude. Ainsi les interactions - conflits ou coopérations - sont-elles passées sous silence.

La recherche que nous avons entreprise s'interroge sur l'état actuel de la cohabitation pluri-ethnique dans les grandes villes françaises, et notamment en région parisienne, et sur les formes d'évolution possible de cette situation. Plus concrètement, nous nous intéressons aux participations propres des différents groupes sociaux et ethniques à l'espace collectif urbain et, en particulier, aux caractéristiques expressives et relationnelles de ces pratiques.

L'objet de ce texte est d'apporter quelques repères théoriques pour l'étude des pratiques urbaines en situation de cohabitation, tels qu'il nous paraît possible de les formuler à partir d'une étude en cours. On ne trouvera donc pas, ici, de résultats, mais des hypothèses, des propositions théoriques et méthodologiques ouvertes à la discussion et à l'épreuve de la recherche empirique.

#### I - LA SITUATION FRANÇAISE ET LE PHÉNOMÈNE MINORITAIRE "À L'AMÉRICAINE"

Lorsqu'on examine la littérature spécialisée portant sur les problèmes que nous venons d'évoquer, on ne peut qu'être frappé

1 - J.-Cl. Chamboredon, N. Lemaire, "Proximité spatiale et distance sociale dans les grands ensembles", *Revue Française de Sociologie*, n° 1, 1970.

pé par le nombre de travaux anglo-saxons, et par l'extrême rareté de publications françaises homologues. À l'évidence, la France et les États-Unis, malgré le fait que leurs populations soient structurellement pluri-ethniques, ne perçoivent pas de la même manière la coexistence de nationalités (ou d'origines nationales) et de cultures différentes. L'évocation de la situation pluri-ethnique américaine, de son évolution, et de la manière dont les sciences sociales l'ont appréhendée, nous semble particulièrement pertinente, en tant que point de départ de nos interrogations, pour aborder la situation française.

Les États-Unis ont d'eux-mêmes une représentation correspondant peu ou prou à leur origine composite et l'immigration y est perçue comme un élément constitutif de leur population et de leur histoire. En témoigne l'abondante production littéraire, savante, cinématographique... sur les relations inter-ethniques, le racisme, la ségrégation et les cultures minoritaires. La France, au contraire, continue contre toute évidence à se considérer comme une entité unitaire sur les plans ethniques, national, culturel. L'immigration, même définitive, y reste perçue comme un épiphénomène, ou une dysfonction.

Les idéologies et les pratiques majoritaires témoignent de ces représentations sociales, s'y alimentent et les renforcent. L'espoir dans le "melting pot", creuset d'un nouveau peuple, d'une nouvelle civilisation, d'un homme nouveau, s'oppose, de ce point de vue, à l'assimilationisme jacobin traditionnel français. Les notions même d'"ethnie" et d'"ethnicité" ont-elles le même sens des deux côtés de l'Atlantique ? Dénies, en France, dans un double mouvement d'invisibilisation et de stigmatisation de la différence, elles sont pratiquement absentes des grands conflits sociaux. Aux États-Unis, au contraire, elles sont brandies comme révélateur et arme du destin collectif et traversent, omniprésentes, les luttes sociales.

Le poids social des minorités nationales et culturelles est à l'évidence très inégal dans les deux pays. Puissamment organisées, à forte structuration et hiérarchie internes, elles ont, aux États-Unis, une influence politique sanctionnée notamment par l'importance du "vote ethnique". En France, au contraire, cette organisation et cette structuration restent encore très limitées et les organisations nationales et les luttes sociales des immigrants ont peu de débouchés sur la vie politique dont ils restent, pour l'essentiel, exclus, de fait comme de droit.

L'inexistence de "ghettos" en France, si l'on donne à ce mot son sens anglo-saxon ne signifie pas seulement que les enclaves ethniques que l'on peut y trouver sont moins importantes, numériquement, que celles qui existent aux U.S.A. Elle suppose aussi que les communautés y sont moins constituées en tant que telles, moins organisées (pour la défense comme pour l'offensive) et que leur capacité de négociation y est beaucoup plus réduite.

Pourtant, comme nous l'avons évoqué plus haut, l'arrêt de l'immigration fait mieux apparaître la permanence de la présence étrangère en France. Encore minoritaire aujourd'hui, une modification de la perception de la population globale, et des relations entre autochtones et étrangers devrait apparaître chez les premiers comme chez les seconds.

La multiplication des luttes propres aux immigrés et leurs formes spécifiques de résistance, leur participation croissante, avec les travailleurs nationaux, aux conflits du travail, voire aux luttes urbaines, et surtout l'apparition des "secondes générations" comme acteurs sociaux porteurs de questionnements nouveaux, doivent, au-delà des refus et revendications qu'elles manifestent, être interprétées comme les expressions d'une prise de conscience, par les immigrés eux-mêmes, de la force sociale qu'ils représentent.

A la lumière de l'expérience historique américaine, il nous semble que les questions à propos de la cohabitation pluri-ethnique devraient se poser aujourd'hui en France, moins en termes d'adaptation ou d'intégration qu'en termes de participation à l'espace culturel et politique national dans une approche attentive aux phénomènes minoritaires.

Les usages pratiques de la nationalité, de l'ethnicité, de l'appartenance culturelle sont-ils en train de se modifier en France et vont-ils acquérir une autonomie relative plus importante qu'auparavant ? Quel est, aujourd'hui, et quel sera demain leur rôle spécifique dans les rapports sociaux, en particulier dans les situations de cohabitation ? Une évolution "à l'américaine" est-elle possible, compte tenu des ressemblances et divergences que nous venons d'évoquer ?

## II - PROPOSITIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES POUR L'ETUDE DES PRATIQUES URBAINES EN SITUATION DE COHABITATION

1 - Sur le plan des références théoriques, nous sommes conduits à adopter une attitude critique. Depuis plusieurs années, le milieu scientifique s'interroge sur la pertinence des recherches centrées sur les processus d'intégration, processus dont l'analyse réfère, le plus souvent, aux Etats-Unis, au modèle assimilationniste du melting-pot, en France à celui de l'adaptation à une nation supposée unitaire.

Les concepts traditionnels de la sociologie des migrations tels que ceux d'acculturation, d'intégration, d'assimilation, etc., se sont souvent avérés peu opératoires, présentant une image simplificatrice et unifiée de phénomènes complexes et multidimensionnels. Nos recherches antérieures nous ont montré que diverses configurations sont possibles articulant différemment l'intégration économique, l'intégration culturelle, l'intégration urbaine, l'intégration nationale, etc. (2).

2 - Cf. I. Taboada et F. Lévi, *Femmes immigrées*, Paris : La Documentation Française, 1978.

L'autonomie relative constatée entre différentes dimensions du processus d'insertion fait pressentir et permet de comprendre que l'intégration dans l'espace urbain suit un itinéraire indépendant de celui des autres dimensions, par exemple de l'intégration dans l'espace national. Autrement dit, et contrairement aux schémas assimilationnistes linéaires, on peut concevoir qu'une communauté étrangère s'intègre dans un quartier, s'y exprime par des pratiques sociales et économiques spécifiques, y établit des relations sociales intenses, sans pour autant cesser de se percevoir et d'être perçue comme une communauté extérieure à l'espace culturel et national français. En outre, ces processus sont généralement présentés comme si, seuls, les "nationaux" réagissent à la présence étrangère et comme si, seuls, les immigrés subissent l'influence des cultures autochtones. Il serait temps de considérer ces phénomènes dans leur réciprocité et de s'interroger également sur la contribution des immigrés à l'évolution de la culture en France.

Il nous semble donc nécessaire d'étudier les pratiques sociales de l'espace comme des élaborations culturelles, souvent conflictuelles, mais dynamiques, et de privilégier l'aspect interactif des pratiques collectives de l'espace urbain.

Or, la sociologie urbaine s'est, en ce domaine, plus attachée à saisir des situations statiques, à recenser les groupes en présence, à constater les différences dans les modes de vie qu'à découvrir les réseaux relationnels et leur dynamique dans la pratique quotidienne d'un même espace. Ce n'est que très récemment, et sous la pression des événements qu'elle a commencé à s'interroger sur ces questions (3).

De leur côté, les recherches sur le racisme ont été le plus souvent le fait de la psychologie sociale et de l'histoire, or ni l'une ni l'autre de ces disciplines n'aborde la situation concrète de cohabitation sous l'angle de l'interaction sociale. La première s'intéresse aux stéréotypes, à leur expression et à leur contenu en décontextualisant ces représentations des conditions objectives dans lesquelles elles s'expriment (ou ne s'expriment pas), ou en les réduisant à une ou deux "variables indépendantes". L'histoire, au contraire met l'accent sur les contextes économiques, politiques et sociaux dans lesquels surgissent les mouvements xénophobes ou racistes, mais laisse dans l'ombre les situations locales, les conjonctures et les relations qui s'y développent.

Quant aux études anglo-saxonnes sur les phénomènes minoritaires (4), elles se situent dans des processus historiques très différents de celui de la France. Ce n'est donc qu'indirectement — comme source de comparaison et stimulant de l'interrogation — qu'elles peuvent nous servir de référence.

3 - M. Pinson, *Cohabiter : groupes sociaux et modes de vie dans une cité H.L.M.*, Paris : Plan construction, 1982.

4 - Par exemple : N. Glazer et D.P. Moynihan, *Beyond the Melting Pot*, Cambridge : M.I.T. Press, 1970 ; M.R. Isaacs, *Idols of the Tribe. Group Identity and Political Change*, New York : Harper Colophon Books, 1977 ; W. Madsen, *The Mexican American of the South Texas*, New York : Holt, Rinehart and Winston, 1964.

Aux Etats-Unis, l'existence d'une myriade de groupes d'origines nationales et culturelles différentes est un fait massif que la domination WASP n'a pas cherché à effacer. C'est avec les "troisièmes générations" qu'ont surgi les mouvements des minorités ethniques au sein d'une immigration de peuplement participant à la vie politique nationale (les U.S.A. accordent la citoyenneté à leurs migrants), le "problème noir", en outre, a dominé les débats sur le racisme. Seules les immigrations plus récentes, portoricaines et mexicaines sont plus aisément comparables à celles que nous connaissons en Europe.

L'Angleterre se trouve dans une situation plus proche des Etats-Unis que de la France avec laquelle pourtant, elle partage un passé colonial, les anciens ressortissants de son empire ont continué d'être citoyens britanniques et, pendant longtemps, ont librement migré. C'est d'abord, et majoritairement, sous l'angle des "relations raciales" que les problèmes y ont été posés. L'existence de minorités structurées, liées à la ségrégation spatiale n'a, cependant, pas de débouché politique ce qui a contribué à l'explosion récente de mouvements de révolte prenant pour cible la domination et la répression.

En France, la représentation dominante chez les nationaux, comme chez les migrants eux-mêmes, est celle d'une immigration temporaire de main-d'oeuvre. Les immigrés sont juridiquement écartés de l'ensemble national et les questions sur les minorités ont été d'autant moins posées que les intéressés eux-mêmes ne pouvaient se percevoir comme une part d'une population dont ils étaient, et se voulaient, exclus. Aujourd'hui, l'arrivée à l'âge adulte des "secondes générations" nées en France, dans un contexte favorable aux revendications identitaires, provoque un double mouvement : la décision de rester en France, que ces jeunes considèrent — au mépris des définitions juridiques — comme leur pays, et le refus de l'assimilation en tant que "disparition" pure et simple.

Cette nouvelle génération est originaire d'anciennes colonies (Maghreb, Antilles, Réunion, etc.) dont les relations avec la France restent complexes et ambiguës (notamment celles qui lient l'Algérie et l'ancienne métropole dont l'histoire commune inclut, ne l'oublions pas, une guerre de libération), alors que les immigrations antérieures étaient surtout européennes (Italiens, Polonais, puis Espagnols et Portugais) (5). Ce passé colonial — et l'importance particulière du contenu culturel de la politique coloniale française a son effet propre dans cette tendance à rejeter l'assimilation et à revendiquer une identité nationale, et dans la modification de la situation concernant les phénomènes minoritaires.

Ce n'est donc ni dans les différents secteurs des sciences sociales qui traitent de notre objet (sociologie de l'adaptation, sociologie urbaine, psycho-sociologie des relations inter-ethniques, etc.), ni dans les recherches menées à l'étranger sur les phénomènes minoritaires que nous pouvions trouver les références théoriques et les instruments adéquats pour notre travail.

5 - Rappelons qu'il y a eu bien d'autres "secondes-génération" depuis que la France reçoit des immigrés ; les enfants des vagues migratoires précédentes (catholiques, européennes) ont sans doute suivi d'autres itinéraires, qui n'ont pas intéressé les sciences sociales à l'époque !

Si le champ que nous abordons est, comme nous l'avons dit, pauvre en recherches, il est, en revanche, riche en pré-notions qui ne sont pas seulement le fait de la "sociologie spontanée" du sens commun, mais parcourent aussi les discours "autorisés" des médias, des administrations, des élus et... des chercheurs.

Il en est ainsi du terme "ghetto" aujourd'hui quasi unanimement utilisé pour désigner les regroupements d'immigrés, en particulier dans les ensembles de logements sociaux périphériques aux grandes villes. On laisse croire ainsi qu'ils constituent des micro-sociétés homogènes, plus ou moins fermées sur elles-mêmes, fortement organisées... toutes caractéristiques qui définissent les ghettos tels qu'on a pu les connaître dans les siècles passés en Europe et tels qu'ils existent aujourd'hui aux Etats-Unis. Or il n'en est rien. Les concentrations d'étrangers existantes sont toujours hétérogènes. Désigner ainsi les logements sociaux en crise (désaffection des nationaux et des plus aisés du fait du desserrement du marché immobilier), c'est, par un raccourci qui se veut saisissant, masquer la réalité et faire peur. Masquer la réalité d'une cohabitation qui, pour être parfois conflictuelle, n'existe pas moins entre groupes placés le plus souvent dans des conditions de vie et d'habitat difficiles. Faire peur parce que le ghetto est perçu comme dangereux, porteur de marginalité, de délinquance, de violence et de révolte.

La notion de mode de vie quant à elle, a pris une valeur explicative centrale dans la question de la cohabitation plus ou moins conflictuelle entre nationaux et immigrés.

Les différences culturelles, en particulier celles qui affectent les pratiques d'habitat, apparaissent comme sources de heurts.

En passant ainsi du constat de la différence à l'explication par la différence, on se soumet au discours dominant par refus de l'interpréter. Ce n'est en effet que si l'on admet la dévalorisation des pratiques culturelles des dominés (leur cuisine sent mauvais, ils font trop de bruit, ils ont trop d'enfants qu'ils élèvent mal...) que les différences entre les modes de vie peuvent apparaître en tant que telles comme conflictuelles. Ce qui est en jeu n'est pas tant le mode de vie que la signification qu'il revêt.

Non seulement le discours culturaliste, ici réduit à sa plus simple expression, méconnaît les relations sociales réelles existantes (en particulier mais non exclusivement au niveau des jeunes), mais il limite la notion de cohabitation à une seule dimension, occultant ainsi toutes les autres hétérogénéités sociales qui la travaillent (couches et classes sociales différentes, itinéraires et destins résidentiels divergents, etc...). Enfin il dénie à la cohabitation ce qui fait spécifiquement son caractère angoissant : la dévalorisation risquée par les nationaux à vivre avec ce qu'ils ne veulent pas devenir ou redevenir : des travailleurs sans qualification, chargés de familles nombreuses, aux épouses inactives, au statut social inférieur, considérés comme "inadaptés" etc.

Quant aux discours sur la "participation" (ou la "non participation") des "habitants" à la vie sociale, ils n'ont le plus souvent qu'un contenu idéologique. La notion même "d'habitant" crée une unité factice entre des populations qui ne sont proches que spatialement. Elle construit artificiellement une entité, le plus souvent inexistante, dont il est ensuite possible d'affirmer qu'elle possède tel ou tel trait caractéristique pour justifier une action, ou une absence d'action. Il y a par ailleurs un mythe de la participation sociale, à l'instar de celui du brassage social qu'elle devrait permettre. Définie comme l'idéal à atteindre, elle occulte l'interaction sociale existante parce que celle-ci ne répond pas, le plus souvent, aux règles du jeu social telles qu'elles sont énoncées, implicitement, par le groupe dominant, à savoir les normes petites bourgeoises des pratiques d'habitat, de vie associative, etc... (lire, à ce sujet, le texte de tous les règlements d'habitation et contrats de location).

Amenées à une attitude critique à l'égard des discours savants ou spontanés, nous avons choisi de centrer notre démarche sur les pratiques concrètes d'expression identitaire et de relations inter-ethniques telles qu'elles se développent dans l'espace collectif urbain. Quelques notions occupent ainsi une place privilégiée dans notre problématique.

#### . L'espace collectif urbain

L'espace collectif n'est pas seulement le contexte des pratiques urbaines, il en est aussi le support et l'enjeu. Le contexte, il l'est tant qu'il se présente comme un "donné" antérieur et extérieur à toute pratique particulière. Dans cette même mesure, il constitue un support à ces pratiques qu'il ne peut certes ni produire ni conditionner à lui seul, mais qu'il favorise ou freine, qu'il oriente, qu'il qualifie de manière particulière selon ses caractéristiques propres : configuration, densité du bâti, des équipements de divers ordres, etc... L'espace est enjeu, enfin, parce que les modalités d'affirmation d'un groupe, pour lui-même comme face aux autres, s'expriment dans et sur l'espace, parce qu'il fait l'objet d'appropriations différentielles, de rejets, de marquages valorisants ou dévalorisants.

#### . La structuration de l'espace migratoire symbolique

Mais l'espace urbain n'est pas seulement contexte ou enjeu des pratiques, il en est aussi, d'une certaine manière le produit.

L'espace social migratoire dans lequel évolue l'immigré se structure à partir d'une double référence : le pays de départ et le pays d'immigration (6). Le cas de la migration met en relief - plus que tout autre peut-être - le caractère symbolique et conceptuel de l'espace social : il ne se réduit pas à des dimensions territoriales, peut-être géographiquement discontinu ou même purement imaginaire (c'est par exemple le cas des enfants des migrants qui ne connaissent pas le pays d'origine tout en l'intégrant dans leur espace vécu). Son unité et sa réalité ont leur origine dans l'ensemble des rapports sociaux qui l'organisent :

6 - La notion d'espace migratoire symbolique est inspirée des travaux de G. Simon, cf., *L'espace des travailleurs tunisiens en France*, Univ. de Poitiers, 1979.

. des rapports économiques. Une partie des salaires perçus en France est utilisée ou destinée à être utilisée dans le pays d'origine : pour contribuer à reproduire la cellule familiale (enfants restés au pays ou parents), acheter un terrain ou construire une maison, verser le montant d'une dot, participer à la construction d'une église ou d'une mosquée... Ainsi peut-on parler également d'un "espace économique" bi-national dans lequel le travailleur produit en France et investit et reproduit sa force de travail, en partie, dans le pays d'origine.

. des rapports sociaux et inter-personnels. Des réseaux de relations s'établissent entre les deux pays concernés, réseaux qui assument des fonctions multiples : accueil et hébergement des nouveaux arrivants, filières pour l'emploi et le logement, recherche au pays de candidats au mariage, échange de marchandises entre les deux pays (biens spécifiques du pays d'origine - alimentaires, vestimentaires, rituels - vers la France ; marchandises manufacturées - voitures, appareils ménagers ou savonneries... - que les immigrés exportent plus ou moins légalement vers le pays d'origine). Enfin, le contrôle social exercé par le groupe immigré contribue à maintenir présentes en pays d'immigration les valeurs de la culture d'origine, ce contrôle opérant d'autant plus fortement que ces valeurs sont plus menacées.

L'articulation de l'espace du pays de départ et de celui du pays de résidence exprime toute une série de processus de conceptualisation, de symbolisation et de valorisation qui s'actualisent concrètement en prenant corps dans l'espace urbain. En effet, ces échanges familiaux, ces activités commerciales et culturelles, ces déplacements de personnes et de biens entre les deux pays, aboutissent à de nouvelles formes d'appropriation de l'espace qui le façonnent progressivement.

Certes, en France, les quartiers fortement marqués par la présence étrangère sont rares, et ils n'ont encore jamais atteint l'aspect de l'enclave étrangère ou du ghetto dans lequel les références symboliques au pays d'origine semblent prendre massivement corps, dans un agencement spatial et des pratiques spécifiques.

Il faut noter ici que les références au pays d'origine, l'agencement spatial, les pratiques qui s'y rapportent ne sont pas de simples répliques de celui-là. Il y a au contraire, dans le processus de symbolisation, intégration de nouveaux éléments qui façonnent un espace propre. Ces éléments nouveaux sont d'ailleurs plus souvent à mettre sur le compte de l'urbanisation-modernisation que sur celui de l'acculturation-francisation.

C'est ainsi que, à travers la structuration de l'espace migrant, se font jour des pratiques sociales riches en enseignement sur les phénomènes identitaires des minorités. L'étude de différentes situations spatiales, c'est-à-dire de différents modes de structuration de l'espace immigré permettrait de mieux comprendre les conditions de l'apparition et de l'évolution des minorités ethniques.

### Phénomènes minoritaires et relations inter-ethniques

Dans un espace urbain pluri-ethnique, les pratiques sociales qui structurent l'espace migratoire symbolique peuvent aussi être vues comme les signes exprimant la manière dont les différentes communautés vivent et gèrent leur coexistence. C'est ainsi que, dans notre problématique, nous avons privilégié, parmi les approches possibles des pratiques urbaines, celles qui concernent, d'une part l'expression des identités collectives minoritaires, d'autre part les relations inter-groupes et inter-ethniques.

Le caractère double de cet objet ne doit pas masquer qu'il s'agit en fait, de deux faces d'une même réalité (7): l'affirmation identitaire se situe dans le cadre des relations à l'Autre, lequel assigne les frontières du "non soi". Inversement, les avatars des relations inter-groupes suivent le mouvement des acteurs en présence dans leur effort de différenciation ou d'assimilation.

#### 2 - Techniques d'observation : pour une méthode à la recherche d'elle-même

La rareté des recherches concernant la cohabitation pluri-ethnique face à l'abondance de discours informels et journalistiques nous ont amenées à adopter une démarche basée sur l'observation des pratiques concrètes et de caractère exploratoire et qualificatif. Cela signifie que ce travail est aussi une recherche *méthodologique*. Les méthodes auxquelles nous aurons recours relèvent donc à la fois de l'anthropologie sociale et de la sociologie.

Notre but n'est pas de réaliser des études monographiques de quartiers mais de relever sélectivement les conduites expressives et relationnelles et de les interpréter par rapport à des conditions objectives de cohabitation.

La cohabitation pluri-ethnique est productrice de divisions comme de solidarités sociales qui s'expriment et s'impriment dans l'espace collectif où se produit l'interaction. Nous avons pour aborder l'observation des pratiques sociales de l'espace dans cette optique retenu trois dimensions orientant l'observation.

#### . Les partages de l'espace

L'espace collectif de l'habitat est l'objet d'appropriations collectives plus ou moins différentielles qui se règlent sur divers modes : co-partage ou absence d'appropriation, exclusion et auto-exclusion, statu quo ou conflit... Dans ces mouvements de partage se manifestent l'interaction et les rapports de forces figés ou mouvants qui la structurent.

7 - La complémentarité des deux objets est illustrée par ce texte. L'un des auteurs, V. de Rudder est spécialiste des relations inter-ethniques, l'autre, I. Taboada-Leonetti, des phénomènes identitaires et minoritaires : elles ont cependant écrit, ensemble, une approche et une problématiques communes.

Les modalités des diverses appropriations doivent être étudiées qui sont, tout autant que l'appropriation en elle-même, objets de litiges. Il s'agit donc non seulement d'observer qui occupe quoi, mais aussi de savoir qui occupe comment... et qui n'occupe pas.

#### . Les temporalités des pratiques

Un même espace est ou peut-être pratiqué à divers moments par des groupes différents d'âge, de sexe, de situation de famille ou professionnelle d'origine culturelle. Le temps est une des formes du partage de l'espace incluant et excluant certaines relations entre groupes et individus.

De même, les durées de ces pratiques varient. Espace de traversée (trajets...) pour certains et/ ou à certaines heures, il est espace de séjour (rendez-vous, regroupements...) pour d'autres (ou les mêmes) à d'autres heures. Le statut d'un même espace peut évidemment être considérablement modifié par les successions ou superpositions d'usage qui en sont faites.

#### . Les marquages de l'espace

Les pratiques impriment parfois (mais non toujours, il convient, ici aussi, de s'interroger sur ce qui n'est pas autant que sur ce qui est) leur marque sur l'espace. Il y a, en ce sens, et pour reprendre l'expression d'Henri Lefebvre, production sociale de l'espace, qu'il s'agisse de la construction expresse ou de l'appropriation formelle de l'existant, chargées de signes identitaires (boutiques "exotiques", lieux de culte...), d'expressions collectives sur un espace non formellement approprié (apposition d'affiche...), ou de l'empreinte de l'anomie (dégradations, graffitis, détritrus...).

#### 3 - Hypothèses pour une typologie de cohabitation pluri-ethnique

De nombreuses configurations dans la cohabitation de l'espace étant possibles, une typologie devrait pouvoir être dégagée à partir de critères proprement spatiaux et démographiques.

Dans chacune de ces situations spatiales typiques, des pratiques sociales s'y font jour qui expriment les participations des différents groupes à l'espace collectif, et dont on peut penser qu'elles sont en relation avec la typologie spatiale.

De nombreux cas sont théoriquement envisageables, compte-tenu des variables considérées (type du tissu urbain, bâti, nationalités en présence etc...) et de leur combinaison. Cependant, et pour expliciter notre propos, nous pouvons à partir de nos connaissances actuelles,

proposer quelques situations hypothétiques qui nous paraissent, a priori, pertinentes. On remarquera que ces "cas typiques" sont analysés en termes de structuration interne des éléments qui les définissent et non en termes de distribution sur une échelle (du positif au négatif). C'est qu'en effet l'interaction sociale qui résulte de ces différents types de cohabitation, qu'elle s'exprime sous forme de ségrégation, de conflits, d'évitement d'échange ou de coopération ne se mesure pas comme des relations de degrés variables, mais comme des relations de natures différentes.

#### . L'occupation différentielle de l'espace

Dans certains quartiers on observe un partage de l'occupation de l'espace, soit dans le temps de la pratique soit dans ses lieux, certains lieux et certains parcours étant, au moins à certains moments, appropriés par un groupe national.

Dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris par exemple - l'un de ceux qui comptent le plus d'étrangers - l'espace est fortement investi par la communauté immigrée (en majorité Espagnols et Portugais). Certains lieux, et ceux-là seulement - chambres de bonne, loges de concierge, tronçons de rues et d'avenues, église, dancing... - sont l'objet d'une appropriation massive, mais séquentielle, suivant un rythme temporel, des tranches horaires précises (dimanche, premières heures des matinées...).

Pour être parfois simultanées, les pratiques des mêmes espaces par les Français et les étrangers n'en sont pas pour autant communes. Parcours et réseaux relationnels ne se croisent pas réellement - sauf dans les rapports d'employeur à employé - comme s'ils se situaient dans les plans géométriques différents. Ils se superposent sans provoquer d'interaction aisément perceptible. Quelle que soit l'importance de la communauté étrangère, le quartier reste marqué par le statut de la population dominante ("quartier bourgeois"). Cette répartition tacite de l'espace-temps se fait - pour la population française, mais peut-être aussi pour les immigrés - sur le mode du déni et de l'évitement ; de sorte que tout conflit interethnique est, non seulement évité, mais rendu impossible. La présence immigrée, masquée par son statut de classe inférieur, est tout simplement évacuée de la perception symbolique de ces quartiers.

Ainsi, une communauté étrangère importante vit, travaille, s'organise, secrète ses propres réseaux sociaux : paroisses, associations, banques, cours pour les enfants, bals, etc... auprès d'autochtones qui les ignorent ou les évitent. Dans cette relative autonomie de l'organisation de l'espace-temps des immigrés au sein d'un quartier on observe des éléments d'étanchéité qui ne sont pas sans rappeler ceux qui isolaient les ghettos au sein des cités. Pourtant, il est intéressant de noter que, si tendance au ghetto il y a, elle est ici purement conceptuelle et symbolique. Nul mur, nulle enceinte, nul territoire ne permettraient de le dessiner dans l'espace.

Cette conceptualisation en creux de la présence immigrée (rappelez-vous qu'il s'agit ici d'Ibériques, moins "visibles" que les Asiatiques, les Africains ou même les Maghébins par exemple) conduit la plupart d'entr'eux à se percevoir en dehors de l'organisation sociale française. La non-désignation du minoritaire par le majoritaire ne favorise pas l'auto-définition de celui-là, et il lui est impossible de se poser en tant que tel, c'est-à-dire en tant que groupe minoritaire face à un groupe dominant dans un champ politique et idéologique commun où les conflits définiraient du même coup les enjeux.

Ici, au contraire, la structuration de l'espace social migratoire est dominée par le pôle "pays de départ", qui est recréé dans quelques lieux privilégiés fortement valorisés; lieux d'expression symbolique de l'existence d'une Communauté Nationale organiquement attachée au pays d'origine. Ce mode de structuration permet de maintenir l'illusion de l'existence - et de la pérennité - de ces liens organiques avec le pays d'origine, et par là avec leur propre passé. De là, la relative faiblesse de l'investissement personnel et de la participation sociale de certains immigrés en France.

Ainsi, l'existence d'un espace migratoire relativement intense favorise certes la persistance de certaines pratiques spécifiques mais joue plutôt dans le cas de l'occupation différentielle, comme un frein à la formation de minorités au sein de la nation française.

#### . L'entrecroisement

Dans d'autres quartiers, plus homogènes quant au statut social (Centre de Paris, Belleville, Aligre...) dont la population française est en majorité composée d'ouvriers, artisans, commerçants etc... les espaces et leurs pratiques sont communes aux communautés nationales et immigrées. Habitations, rues, commerces, écoles, parcours, sont fréquentés sans différenciation de lieu ou de temps par les différentes populations résidentes.

La structuration de l'espace migratoire est moins intense que dans les types précédents ou, en tout cas, cet espace est plus ouvert aux autres communautés. Alors que dans le cas de l'exclusion (Goutte d'Or, Barbès... voir ci-dessous), les commerces tenus par les immigrés sont quasi exclusivement fréquentés par des compatriotes ou des étrangers, les commerces sont ici tout autant fréquentés par les Français qui trouvent de l'intérêt à bénéficier d'horaires d'ouverture souples et de denrées inhabituelles ou "exotiques". Si ces commerces font appel aux réseaux nationaux pour importer des marchandises spécifiques aux pays d'origine, cette activité reste minoritaire et ils relèvent largement des réseaux commerciaux de distribution français.

De même, on observe peu de lieux d'appropriation destinés au culte ou aux activités associatives.

Les courants d'échanges relationnels avec le pays d'origine restent forts mais cela se traduit, en France, par la constitution de réseaux qui sont plus familiaux ou villageois que nationaux (c'est au contraire le cas des Espagnols de Passy ou des Algériens à la Goutte d'Or). D'autre part, les échanges avec les Français et les autres communautés trouvent davantage de lieux possibles d'émergence : écoles, marchés, manifestations de quartier. Ces dernières sont d'ailleurs provoquées le plus souvent par les associations humanistes, confessionnelles, militantes, nombreuses dans ce type de quartier, et dont le rôle dans la constitution de relations inter-groupes ainsi que - paradoxalement - dans celle de la prise de conscience d'identités collectives n'est pas négligeable.

Il sera nécessaire de faire - lors des enquêtes de terrain - une distinction entre la situation d'entrecroisement dans les centres-ville et celle des banlieues périphériques. En l'état actuel de nos recherches on ne saurait systématiser les différences observées à propos des affirmations identitaires, dans certains cas plus explicites dans les quartiers centraux (noms et décoration des boutiques, publicité par affichettes des fêtes et activités propres à tel ou tel groupe) dans d'autres, en banlieue (bande de jeunes se définissant comme immigrés, appropriation de locaux communautaires dans les cités...).

L'inter-relation est ici importante qui entraîne aussi bien des situations d'inter-pénétration (réseaux relationnels construits sur des affinités extérieures à l'appartenance nationale ou culturelle) que l'éclatement de conflits plus ou moins aigus.

#### . L'exclusion ou refus de cohabiter

C'est l'enclave ethnique, ou, plus généralement, la tendance à l'enclavement manifestée par la construction symbolique de frontières qui, pour être invisibles, n'en sont pas moins efficaces et perçues par tous. Il ne s'agit pas à proprement parler de ghettos car - malgré l'image dominante du quartier, perçue comme étranger - les immigrés n'y forment qu'une forte minorité de la population d'ensemble même s'ils sont majoritaires dans certains îlots, immeubles ou escaliers. Le ghetto suppose en outre une auto-organisation du groupe minoritaire, une capacité autarcique et une différenciation sociale qui n'existent pas encore aujourd'hui dans les immigrations en France (8). Certains quartiers, toutefois remplissent une partie importante des fonctions ailleurs dévolues aux ghettos. C'est le cas de la Goutte d'Or à Paris ou de la Porte d'Aix à Marseille, qui forment des zones privilégiées de regroupement pendant les temps libres, des lieux d'échange (d'informations, de nouvelles du pays d'origine, du village ou de la famille), de marchés parallèles de l'emploi ou du logement, de centres d'achat (commerces spécifiques), de havre d'affirmation identitaire

8 - Cf., V. de Rudder, "Vivent les ghettos ?", GRECO 13, sous presse.

(célébration des fêtes culturelles ou religieuses liées à l'origine nationale, port du vêtement traditionnel, appropriation collective de l'espace sur des modes spécifiques tels que la déambulation, les conversations au pied des immeubles, manifestations etc...).

La structuration de l'espace migratoire est ici très importante et couvre de multiples flux et réseaux entre pays d'origine et pays d'immigration incluant marchandises, personnes, argent, communications etc... mais elle ne conduit pas les minoritaires à se situer hors de l'organisation sociale française comme c'est le cas dans l'occupation différenciée. Au contraire, l'immigration s'affirme là à la fois comme entité nationale et culturelle étrangère et comme présence définitive dans la société française, quels que puissent être par ailleurs les projets individuels de migration.

Loin d'être déniée ou contenue dans les rapports de classes, l'implantation étrangère est reconnue. Elle fait l'objet de fantasmes et de peurs - en particulier autour du thème de la violence - qui provoquent chez les nationaux l'auto-exclusion : ils se sentent étrangers dans ces quartiers et refusent non seulement d'y habiter mais encore, souvent, d'y pénétrer. Les Français qui y vivent coopèrent souvent avec leurs voisins immigrés sur le mode du bon voisinage, de l'entraide voire sur celui du militantisme organisé (9). La cohabitation, dans ces zones, est une donnée de base et, bien ou mal vécue, elle est presque nécessairement acceptée. Le conflit est admis comme éventualité et il éclate parfois violemment, entre nationaux et étrangers comme entre étrangers. L'équilibre, même s'il semble figé et dur dans le temps, est perçu comme précaire. Le rapport des forces est très sensible aux événements ponctuels et aux conjonctures. Il est, sur le plan local, souvent favorable aux étrangers, plus organisés que les nationaux, et bénéficiant du soutien d'une partie d'entr'eux. Toutefois, la domination globale est maintenue par le contrôle social omniprésent et, en particulier, policier.

Il existe des tendances à l'enclavement dans certains ensembles de logements sociaux périphériques aux grandes villes. Les immigrés, là encore, sont rarement majoritaires, mais leur présence liée à la désaffection des Français pour ces logements mal situés, mal desservis, mal équipés, voire mal construits est d'autant plus "voyante" qu'il s'agit de familles et, souvent, de familles nombreuses. Les nationaux avec lesquels ils vivent sont ceux qui n'ont pas pu accéder à des logements plus attractifs. Le mouvement d'enclavement s'est précipité ces dernières années par les refus croissants des familles françaises auxquelles on a proposé un relogement dans ces ensembles. Les appartements vacants selon les cas restent vides ou sont occupés par de nouvelles familles étrangères. On observe là, parfois, des appropriations collectives d'espaces, en particulier par les enfants d'immigrés et, surtout, les adolescents. Mais ces secteurs péri-urbains, s'ils donnent parfois lieu à des mouvements d'affirmation identitaires (comme immigrés, mais aussi parfois comme jeunes, sans référence nationale), n'offrent jamais les multiples fonctions relationnelles et identitaires des centres urbains tels que ceux décrits précédemment. L'espace migratoire est faiblement

9 - Cf. l'article de M. Saad, dans ce même numéro de *Pluriel*.

structuré, limité aux relations familiales ou villageoises et si auto-organisation des immigrés il y a parfois, elle est en général peu perceptible, et faiblement affirmée. Le rapport des forces est globalement favorable aux autochtones par le biais des normes de conduite telles qu'elles sont énoncées dans les règlements d'habitation et telles qu'elles sont contrôlées par les gardiens d'immeuble. Les travailleurs sociaux sont souvent nombreux, envoyés par de multiples administrations (mairie, D.D.A.S., justice pour enfants...) et chargés d'imposer une relative "paix sociale".

#### . L'intégration de la différence

C'est une "coexistence pacifique", type de cohabitation pluri-différentielle dans laquelle l'expression des identités collectives est non seulement tolérée, mais cultivée comme une ressource urbaine, c'est-à-dire comme source d'enrichissement individuel et collectif (parmi lesquels on peut inclure l'intérêt touristique et l'apport économique qu'il entraîne); San Francisco, aux Etats-Unis paraît un exemple de ce type d'acceptation de la différence (ethnique, mais plus généralement sociale concernant notamment les déviances). Le cas est rare en France, mais, avant sa reconquête, le quartier des Halles à Paris, a offert un visage comparable. Le conflit y est réglé sur un mode ponctuel, comme s'il n'engageait que des individus indépendamment de leurs appartenances collectives et comme s'il n'avait ni passé, ni avenir.

Selon l'attente du lecteur, les cas de cohabitation que nous avons présentés apparaîtront comme des évidences ou comme des constructions hasardeuses. Il s'agit, nous l'avons dit, d'hypothèses de travail. Elles ont pour nous l'intérêt d'articuler dans une même problématique des faits généralement traités séparément : identité culturelle et nationale, constitution de minorités, construction d'espaces symboliques, relations entre groupes et entre ethnies, interaction sociale etc... sans lesquels il nous semble impossible de comprendre les rapports entre la France et son immigration. Aucun de ces éléments, pris isolément, n'est en mesure d'expliquer les différentes formes de cohabitation. Si le majoritaire n'éprouve généralement pas le besoin de s'auto-définir explicitement, il se définit implicitement dans son rapport au minoritaire auquel il assigne fonction et statut sociaux. Inversement, c'est face à cette assignation que les immigrés construisent le contenu et la forme de leurs affirmations identitaires par soumission ou opposition.

Dans le cas de l'appropriation différentielle, la scotomisation par les nationaux de la présence étrangère exclut les immigrés de toute problématique commune, que ce soit en termes de participation ou de conflits.

Ceci favorise et permet l'appropriation d'un espace qui se structure symboliquement autour du pays d'origine, c'est-à-dire virtuellement à l'extérieur de l'espace français. Le projet de retour, lié au désir d'invisibilité des immigrés eux-mêmes, renforce cette conceptualisation de l'espace et participe de cet équilibre de la dénégation. L'absence de participation n'est pas, on le voit, nécessairement associée à l'absence d'interaction.

Dans le cas de l'exclusion, c'est l'absence de participation des autochtones qui est caractéristique. Le refus de la cohabitation laisse aux minoritaires, dans certains cas, la possibilité de s'approprier un espace qui n'est pas seulement structuré autour du pays d'origine, mais qui s'affirme aussi comme territoire de l'immigration, par opposition à l'invisibilité imposée ailleurs. Le rejet est alors renvoyé contre les majoritaires.

De nombreuses questions restent ouvertes, et tout d'abord sur la notion de minorité elle-même. Dans son sens le plus usuel, une minorité est composée d'individus ayant conscience d'appartenir à un groupe possédant des caractéristiques communes (raciales, religieuses, linguistiques, culturelles, ou plus simplement historiques) qui les distinguent du reste de la communauté nationale à laquelle ils appartiennent.

De cette définition se dégagent au moins deux critères essentiels : l'appartenance à un *Etat-Nation* et la conscience identitaire de minorité à l'intérieur de cet Etat. A ces critères répondent en France les minorités régionales (Bretons, Corses, etc...) ou historico-religieuses (Juifs); aux Etats-Unis les migrants que leur statut juridique de citoyens intègrent de facto à l'Etat national. En France, le statut juridique d'étranger exclut la possibilité de se constituer en minorités ethniques stricto sensu. Bien sûr, avec l'arrivée des nouvelles secondes générations, dont certains ont été naturalisés par les parents et d'autres comme les ressortissants des départements d'Outre-mer ou les Algériens nés en France après 1962, sont Français de droit, les conditions de constitution de nouvelles minorités sont réunies.

Mais en dehors de ces cas orthodoxes, on peut s'interroger également sur la pertinence de la notion de minorité, élargie au-delà de la participation juridique. On peut concevoir d'autres formes de participation : participation revendicative : "sauvage" dans les entreprises ou participation syndicale différentielle qui prendrait en main les seuls intérêts des immigrés en dehors du monopole des grands syndicats français, participation culturelle active sous forme de journaux spécifiques, radios libres, groupes folkloriques, de théâtre ou de musique, festivals immigrés..., participation sociale à la vie de la cité à travers des pratiques urbaines qui impriment dans l'espace le refus de l'invisibilité.

La réalité de l'immigration en France aujourd'hui fait ainsi apparaître une autre conception possible de la notion de minorité. Nous voyons comme condition à leur existence ce double mouvement dont nous parlions plus haut : une insertion effective en France liée à un projet de

séjour durable (10), et le refus, non seulement de l'assimilation, mais de l'invisibilité.

L'affirmation, en ces termes d'une présence "autre" dans l'ensemble national français se fera selon différents modes selon l'accueil qui lui sera réservé. Elle peut rencontrer le soutien actif ou passif de groupes se percevant eux-mêmes comme minorités opprimées, comme elle peut susciter le rejet radical cherchant à leur imposer le silence. Selon que l'une ou l'autre de ces réactions, qui ne sont pas exclusives, réussira à s'imposer, une interpénétration culturelle dans le mouvement de revendication et d'affirmation pourra ou non se produire.

L'originalité des minorités en France tient aussi à la nature des identités collectives. A côté des minorités érigées sur des bases nationales pourraient surgir aussi des minorités non territoriales, sur des bases culturelles-religieuses ("arabe" par exemple, comme cela est manifeste dans les intentions des fondateurs de la radio libre "radio Beur" - le mot verlan pour arabe - ou sociales ("immigré", "troisième génération", "jeunes") c'est-à-dire des minorités dont l'identité collective se base moins sur des caractères culturels ou historiques partagés, que sur une communauté de destin.

C.N.R.S., E.R.M.I. (Paris)

---

10 - I. Taboada-Leonetti, "Le projet de migration et ses liens avec l'adaptation", *L'Année Sociologique*, n° 26, 1975.